

Informations légales

FINANCEMENT DES PROJETS

Le FDVA : Fonds de Développement de la Vie Associative !!!

Le FDVA est un fonds de soutien aux associations. Depuis 2018, il se présente sous deux financements distincts :

- Pour la formation des bénévoles. Les appels à projet "FDVA - formation des bénévoles" sont organisés par les services de l'Etat (administration centrale et réseaux DRAJES et SDJES). Ce "FDVA - Formation des bénévoles" soutient des associations nationales et locales chaque année.
- Pour le fonctionnement et les projets innovants, dans la suite de l'ancienne "réserve parlementaire". Ce "FDVA - Fonctionnement et actions innovantes" est entièrement déconcentré. Les appels à projets annuels sont en ligne chaque année par région (et département).

Le dépôt de la demande de subvention se fait OBLIGATOIREMENT par voie numérique via LE COMPTE ASSO :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Correspondants départementaux services instructeurs :

Jean-Paul LOUBEYRES (31) : sdjes31-fdva@ac-toulouse.fr

Franck LEMAIRE et Sandrine GAYRAUD (81) : sdjes81-fdva@ac-toulouse.fr

Sandrine CAMPEDEL (82) : sandrine.campedel@ac-toulouse.fr

Les campagnes FDVA 1 et 2

Les demandes se font au niveau départemental et non pas au niveau régional, même si votre action touche plus de 3 départements. Ce sont les services instructeurs départementaux qui le transmettront à la DRAJES, si votre action a une envergure régionale.

FDVA 1 : formation des bénévoles campagne ouverte

Dépôt des dossiers du 08 décembre 2023 au 15 janvier 2024 inclus via le Compte asso. La publication des résultats interviendra fin mars 2024.

Toutes les infos [ICI](#).

FDVA 2 : fonctionnement et actions innovantes

La campagne n'est pas encore ouverte, mais vous pouvez consulter la page régulièrement pour ne pas rater l'échéance en cliquant : [ICI](#).

Pensez à préparer vos projets pour vous avancer et à bien lire la note d'orientation de votre département pour connaître les critères d'éligibilité, les priorités de financement et les procédures de dépôt.

Nous vous recontacterons par mail dès que nous en saurons plus et joindrons les notes d'orientation au courriel.

Bon courage à tous ceux qui se lanceront !



Décembre 23

Bulletin d'informations aux associations

Intérêt général : Après évolution de ses statuts et de sa gouvernance, le CBE du NET TARN a renouvelé une demande de rescrit mécénat aux impôts. Nous avons eu la validation de l'intérêt général !!! Le CBE du NET TARN peut donc émettre le reçu fiscal de Don aux œuvres à tout mécène qui souhaite le soutenir (particuliers ou entreprises). Si vous souhaitez entamer une démarche pour votre association, n'hésitez pas à prendre RDV pour que nous vous accompagnions dans la procédure.
Pour rappel : RDV individuel le vendredi matin sur Bessières au 05 62 89 07 70.

Une note informative pour être près de vous pour vous accompagner au mieux !!!

Nous espérons que vous allez bien, ainsi que vos adhérents et vos bénévoles. Nous profitons de cette newsletter de décembre pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et une bonne trêve hivernale, qui vous permettra de vous reposer pour démarrer la nouvelle année reboosté(e) !

Pour la rentrée 2024 nous vous concoctons des formations collectives en corrélation avec vos remontées lors des formations ou suivant les besoins exprimés en RDV individuel.

J'espère nous réunir lors d'un café réseau durant le premier trimestre de l'année ! Restez connecté(e) ! Via notre page Facebook ou notre site internet à la page dédiée aux [activités associatives](#).

CBE du NET / TARN

69 allées des écoles

31660 Bessières

05 62 89 07 70



cbedunet.org

Adhésion au CBE DU NET TARN



Pour les d'informations complètes

[Boite à outils : gérer son association à distance et en numérique](#)

[Informations légales](#)

[Guide utilisateur démarches simplifiées](#)

[Animations Associations](#)



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

